



Comité technique local DRFIP 35

12 avril 2017

Déclaration CGT

Tout d'abord, la délégation CGT souhaite partager le message de solidarité adressé par le congrès de l'Union fédérale des syndicats de l'État (UFSE CGT) à l'Union des Travailleurs Guyanais (UTG CGT), aux salariés et à la population de Guyane qui ont décidé de la grève générale illimitée à partir du lundi 27 mars 2017 pour exiger de réelles avancées de progrès social pour un véritable développement économique et social pour la Guyane, sur la base des revendications portées par le collectif « Pou dékolé la GWIYANN » (Sauvons la Guyane).

À l'ordre du jour de ce CTL, des reculs, toujours des reculs :

- Des reculs graves en matière de dialogue social avec la remise en cause des droits des représentants des personnels dans le cadre des CTL et CAPL, qui a motivé le boycott de la première convocation de ce CTL par tous les représentants de toutes les organisations représentatives du département, qui vous ont demandé dans l'unité de renoncer à cette régression. Une pétition unitaire est en cours de signature dans la direction, elle rencontre un écho tout à fait favorable.
- Des reculs en matière de droits et garanties des personnels avec la restructuration des RAN.
- Des reculs en matière de conditions de travail avec un budget prévisionnel à nouveau en baisse : vous précisez vous-même en gras dans les documents du CTL : « *l'évolution de l'exécution budgétaire 2016 est en baisse de 4,58 % par rapport à 2015 (...). Compte tenu de l'importance des économies déjà réalisées et des marges de manœuvre très limitées, la DRFIP 35 a exploité en grande partie les pistes d'économies locales.* »
- Des reculs en matière de service public avec l'aménagement des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Tinténiac et de la trésorerie d'Ille-et-Vilaine amandes.
- Des reculs de droit à la formation professionnelle avec, notamment, la généralisation à outrance de la e-formation dont l'étude des documents montre que ce type de formation est inefficace.
- Des reculs en matière de droit pour les concours. À ce sujet, nous tenons à dénoncer très fermement l'attaque sans précédents menée par un directeur général, pourtant sur le départ, contre les droits à promotion interne de ses agents : en décidant unilatéralement de modifier les règles d'accès aux concours (interne et externe le même jour, limitation à 5 tentatives, changement des règles d'affectation des lauréats), il interdit de fait à de nombreux agents de passer des concours pour progresser dans leur carrière. Pour la CGT, il faut retirer l'ensemble de ces décisions iniques et, au contraire, reprendre les discussions pour améliorer les conditions de promotion par concours pour l'ensemble des agents des finances publiques.

Enfin, un risque majeur d'accident industriel menace nos services. Ainsi les documents de ce CTL précise le dispositif d'organisation de la campagne IR 2017, tout entier tourné vers la réforme du prélèvement à la source.

En acceptant, avec une sorte d'exaltation béate, la commande politique du PAS pour le 1er janvier 2018, dans le contexte de dépeçage des services, au travers de ses lignes directrices et des milliers de suppressions d'emplois qui en sont la conséquence directe, la DGFIP a fait un pari fou : on ferme les yeux , on fonce et on verra bien, ce pari fou consiste à lancer les agents et les contribuables dans un mur à toute allure.

Ainsi, le risque de chaos dans les accueils n'est plus une hypothèse : pour la CGT, c'est une certitude.

Les mêmes qui nous expliquaient encore il y a quelques mois qu'une telle réforme dans un tel délai était tout simplement irréalisable font aujourd'hui le choix de la politique de l'autruche.

Les collègues qui ont été en stage PAS ces dernières semaines ont pu constater, souvent éberlués face à la complexité d'un dispositif censé simplifier la vie des contribuables, que c'est exactement l'inverse qui s'annonce... et ce n'est pas M. Parent ou vous-même qui vont en faire les frais : ce sont bien les agents et les contribuables, dans le contexte d'une DGFIP en cours de dépeçage.

La Direction Générale, mais également locale, ne pourra pas dire qu'elle n'a pas été mise en garde, à tous les niveaux, par les représentants des personnels. Vous portez une très lourde responsabilité face aux énormes difficultés que nous allons rencontrer dès maintenant, car la campagne a déjà commencé.

Lors du dernier CTR le 23 mars 2017, la CGT a rappelé son opposition de fond comme de forme au projet. Il s'agit d'une réforme d'ampleur, mal préparée, avec un niveau de formation interne insuffisant, de graves conséquences pour les contribuables, pour les agents des Finances Publiques, pour les employeurs, pour le financement de l'action publique (99% de l'IR est actuellement recouvré !) et de la protection sociale (fusion préparée de l'IR et de la CSG), pour la nature même de l'impôt (principe de progressivité), pour l'avenir de la DGFIP.

Au niveau national, consacrer uniquement une demie journée en Comité Technique de Réseau (suite à deux groupes de travail) sur un tel sujet est irresponsable et méprisant. Cette réforme se fait dans l'opacité la plus complète.

C'est à l'occasion de ce CTR que nos représentants nationaux ont par exemple appris la centralisation du recouvrement amiable des acomptes contemporains à la DDFIP de la Haute-Vienne : un détail !

Le président du CTR a même refusé de prolonger la séance l'après midi alors que nombre de questions attendaient des réponses :

- Comment gérer les afflux des contribuables et les délestages des centres de contact ?
- Quels moyens pour la gestion et la surveillance par les SIE des reversements par les collecteurs ?
- Quid des collecteurs hors du champ de la Déclaration sociale Nominative (hors régime général) ?
- Quels moyens pour le dispositif « anti-abus » pourtant annoncé à la presse ?

- Comment arriver à fiabiliser tous les états civils ?
- Comment et par qui seront pris en charge les problèmes liés au renseignement du site impots.gouv.fr ?
- Que ferons-nous si les tests annoncés pour l'été auprès de certains collecteurs (entreprises et collectivités publiques) démontrent que le système ne fonctionne pas ? Etc, etc.

Mais la DG refuse de répondre. C'est pourquoi l'ensemble des O.S ont quitté la réunion du comité technique de réseau le 23 mars.

Pour la CGT, un tel niveau d'impréparation fait courir un risque grave d'incident industriel à la DGFIP. En aucun cas les agents ne devront en être tenus responsables. Et pourtant, ce sont bien elles-eux qui vont essayer les plâtres de cette usine à gaz !

À noter qu'il n'y aura pas que des perdants dans l'affaire, puisque des entreprises (la Poste et divers cabinets d'avocats fiscalistes) annoncent d'ores et déjà qu'elles vont monnayer leurs services pour assister les contribuables dans leurs démarches rendues plus complexes par la réforme ! La CGT dénonce avec force cette exploitation mercantile des difficultés des contribuables générées par une réforme inepte.

Pour toutes ces raisons, il y a donc urgence à abandonner ce projet contraire aux intérêts de l'État, des agents et des contribuables.

Par ailleurs, le prélèvement à la source n'est pas le seul projet de réforme en cours. D'autres sujets importants sont dans le panorama pour notre direction et appellent une présentation urgente et complète : par exemple la réforme des services RH, réforme à laquelle la CGT est opposée. En effet, pour nous il est inacceptable d'industrialiser, déshumaniser et éloigner la gestion des personnels... Dans cette réforme, si elle doit se faire malgré tout, il y aura un impact sur l'ensemble des agents. Il est donc nécessaire d'informer et organiser très en amont. De plus, les collègues du service RH doivent être respectés, leur avenir doit être clair, leurs souhaits entendus et pris en compte.

Plus généralement, nous attendons aujourd'hui que vous nous informiez de l'ensemble de vos projets pour 2018 et les années suivantes en termes de restructurations. Pour 2017, nous avons été informés dès février 2016. Il est donc urgent que vous nous disiez dans ce CTL quels sont vos projets pour les postes et services de la DRFIP 35.

Et ne nous opposez pas le contexte politique, à l'approche des élections présidentielle et législatives : il n'empêche pas la direction générale de mener à marche forcée des réformes pour les années à venir.

Enfin, un mot sur les effectifs du département : le projet de mouvement de mutations du 1^{er} septembre 2017 des agents C a été publié lundi. Avec 14 départs et 23 arrivées pour notre direction régionale, il est nettement insuffisant pour combler toutes les vacances, puisqu'à l'issue du dispositif, il manquera encore 36,3 équivalents temps plein en catégorie C. Nous vous demandons donc de faire remonter à la direction générale notre mécontentement et notre exigence de voir ces vacances comblées par une augmentation significative du nombre d'agents au mouvement définitif qui sera connu le 1^{er} juin. Il va de soi que nous aurons les mêmes exigences à la publication des mouvements A et B.